

Sud
Rail

Technicentres

TGV et TER Rhône alpes

Union
syndicale
Solidaires

Les erreurs intentionnelles lors des notations

Alors que le système des notations est régit par la réglementation, les 2 directions des Technicentres (TER Rhône/alpes et TGV de Lyon) passent outre. Et cela, tant en maîtrise qu'en exécution!

Coté TER, la direction attribue lors de la remise de note, 2 PR (1 en maîtrise et 1 en exécution) qui auraient du être attribuées au titre des arrondis (contingent supplémentaire). Nous rappelons que les arrondis sont attribués **lors des commissions de notation sur proposition des délégués de commission**. En aucun cas ce ne sont les directions qui attribuent ces arrondis, surtout pas avant la commission. Les délégués de commission **SUD-Rail** ont demandé lors de la remise de note que la direction revoie sa copie, elle a refusé. Pour **SUD-Rail** quoiqu'il en soit les 2 agents qui ont été noté lors de la remise de note doivent être pris hors compte et non pas sur les arrondis. Il doit y avoir 8 arrondis redistribués pour les agents d'exécution et 2 pour les qualif D, si la direction attribue les arrondis avant la commission, celle-ci perd tout son sens.

Coté TGV, la direction là a carrément attribué 1 PR au choix en moins sur le listing C 10 pour C11 et là attribué sur le listing C9 pour C 10. Là aussi les délégués de commission **SUD-Rail** ont demandé lors de la remise de note que la direction revoie sa copie; là aussi la direction a refusé. Pour **SUD-Rail** l'agent qui a été noté en plus par la direction sur le listing C9 pour C10 doit être prit hors compte, et 1 agent supplémentaire du listing C10 pour C11 doit être noté.

Tant coté TGV que TER ce que fait la direction est hors statut.

**Des délégués qui ne lâchent rien sur les dérives de la direction,
voilà ce qu'il faut aux salariés!**

ÉLECTIONS CE/DP

cap au sud

LE 20 MARS

VOTEZ

Sud
Rail